

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 16-419-1931 autorisant la formation, à la Côte française des Somalis, d'une Association dénommée Centre de documentation et d'études .

n° 16-419-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
9 octobre 1931

Numéro JO  
n° 419 du 31/10/1931

Date du numéro  
31 octobre 1931

### VISAS

Le Gouvernement de la Côte Française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu la demande formée par M<sup>o</sup> Bernard-Cothier, avocat défenseur à Djibouti, à l'effet d'obtenir l'autorisation de fonder à Djibouti une Association de plus de vingt personnes, sous le nom de « Centre de documentation et d'études de la Côte française des Somalis.

**Vu** les statuts annexés à ladite demande : Vu les articles 291 et suivants du Code pénal, ensemble la loi du 10 avril 1834 sur les Associations et les réunions : Vu l'avis émis par le Conseil d'administration dans sa séance du 6 octobre 1931,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est autorisée, dans la colonie, la formation d'une Association de plus de 20 personnes, sous le nom de « Centre de documentation et d'études ».

#### Art. 2

— L'autorisation pourra être retirée, en cas de dérogation aux dispositions susvisées et à celles contenues dans les statuts.

#### Art. 3

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

CHAPON- BAISSAC.